



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2017

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ABSENCE MOTIVÉE

Aucune

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : 080 – 2017

Suivant la proposition de: Carolle Picard

Dûment appuyée par: Réal Payette

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2017

No: 081 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2017;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2017

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2017

No: 082 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2017;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92

Lecture d'une lettre de Raymond Rochon remerciant le conseil municipal pour sa nomination pour la médaille du lieutenant-gouverneur.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de mars 2017

6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

Commission d'aménagement de la MRC: M. Morin mentionne qu'il reste l'élément « développement hors périmètre urbain » pour finaliser le schéma d'aménagement. L'acceptation du schéma est prévue en mai ou juin par la MRC, suivie de l'acceptation par le ministre.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2017

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1 Dépôt du rapport mensuel de permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats du mois de mars 2017, d'un total de 8 permis pour une valeur de 391 000 \$.

7.2 Appui – Projet de gîte *La Vieille École*

No: 083 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui du propriétaire du 480, 11^e Rang pour son projet de gîte du passant *La Vieille École*;

CONSIDÉRANT QUE le projet peut apporter une valeur additionnelle et diversifier l'offre au niveau du tourisme et du secteur de la restauration dans la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare et dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le règlement de zonage no.144-94 de la municipalité et que les commerces de restauration et d'hébergement sont autorisés dans la zone du 480, 11^e Rang;

CONSIDÉRANT QU'un avis technique sur l'installation septique et l'élément épurateur existants a été réalisé par un ingénieur et que le tout est de dimension suffisante pour traiter les eaux usées du gîte;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu:**

D'APPUYER la demande du propriétaire du 480, 11^e Rang dans son projet de gîte du passant *La Vieille École*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1 Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel de mars 2017 des dépenses autorisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière, selon le règlement 390-2016.



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2017

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois de mars 2017

No: 084 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de mars 2017;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	mars	934 491,95 \$
Salaires	mars	29 000,05 \$
Mensuels	mars	61 651,95 \$

TOTAL 1 025 143,95 \$

Représentés par les chèques C1700100 à C1700145, L1700028 à L1700039, P1700008 et D1700087 à D1700142.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1 Entente temporaire avec la municipalité de St-Alphonse-Rodriguez

No : 085 – 2017

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Gaudet, directeur des travaux publics, est décédé subitement le 8 avril;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Alphonse-Rodriguez a offert son aide à notre municipalité pour assurer les services essentiels tels



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2017

la vérification des aqueducs, au taux horaire des employés de St-Alphonse-Rodriguez;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est de nature temporaire et urgente;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :

D'AUTORISER Chantal Duval, directrice générale, à requérir temporairement les services de la municipalité de St-Alphonse-Rodriguez selon les besoins établis par la directrice générale et le maire, M. Gaétan Morin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

No : 086 – 2017

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec du 14 au 16 juin prochains à Québec;

CONSIDÉRANT la pertinence des activités de formation offertes lors du congrès pour les directeurs généraux et directeurs généraux adjoints;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense de formation est prévue au budget 2017 pour la directrice générale et la directrice générale adjointe;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de Chantal Duval, directrice générale, et d'Anne-Marie Daher, directrice générale adjointe au congrès 2017 de l'ADMQ, d'acquitter les frais d'inscription, de transport et de séjour, d'appliquer cette dépense au GL 02-130-00-346-00 et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2017

10.3 Vérification des antécédents judiciaires

No: 087 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal embauche des employés devant œuvrer auprès d'une clientèle vulnérable;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que tous les milieux de la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare soient sains et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare favorise le respect intégral de la personne physique et morale et souhaite contrer toutes les formes de violence, notamment l'intimidation et les abus;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite que la vérification des antécédents judiciaires soit une condition d'embauche pour les employés œuvrant auprès d'une clientèle vulnérable;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu:

D'AUTORISER Chantal Duval, directrice générale, à signer une entente avec la Sûreté du Québec de Rawdon pour permettre à la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare de faire la vérification des antécédents judiciaires des candidats qui devront œuvrer auprès d'une clientèle vulnérable;

DE NOMMER Chantal Duval, directrice générale, comme responsable pour faire les demandes de vérification des antécédents judiciaires des candidats auprès de la Sûreté du Québec et d'autoriser Chantal Duval à signer ces dernières demandes.

DE NOMMER Anne-Marie Daher, directrice générale adjointe, comme substitut pour faire les demandes de vérification des antécédents judiciaires et d'autoriser Anne-Marie Daher à signer les demandes en cas d'absence de Chantal Duval.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2017

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Balayage de rue

No: 088 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire balayer ses rues et stationnements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé cinq soumissions et obtenu les résultats suivants pour environ 40 heures de balayage plus transport :

Routenet	3 920 \$ plus taxes
Asphalte Général	4 800 \$ plus taxes

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu:

DE MANDATER l'entreprise Routenet pour le balayage de rues à Ste-Marcelline-de-Kildare au prix de 3 920 \$ plus taxes et d'appliquer cette dépense au GL 02-320-00-521-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

14.1 *Aquascreen* pour la plage municipale

No: 089 – 2017

CONSIDÉRANT l'envahissement de l'aire de baignade de la plage du lac des Français par la plante aquatique « myriophylle à épi » ;

CONSIDÉRANT QUE la toile *Aquascreen* s'avère une solution écologique et durable à la problématique de l'aire de baignade ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2017 ;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Danielle Morin

Il est résolu :

D'AUTORISER l'achat de la toile *Aquascreen* au coût de 5 094 \$ + taxes et livraison et d'appliquer cette dépense au GL 02-470-00-650-00.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2017

15. AVIS DE MOTION

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

17. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

17.1 Politique d'affichage – panneau d'affichage électronique

No : 090 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité installera cette année un panneau d'affichage électronique;

CONSIDÉRANT QUE ce panneau a pour objectif d'informer la population sur les activités et autres actualités municipales qui les concernent, incluant les messages d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite établir des balises pour l'utilisation de ce panneau;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'ADOPTER et d'appliquer la Politique d'affichage pour le panneau d'affichage électronique, dont copie du document se trouve en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.2 Organiser un événement – Guide pratique

No : 091 – 2017

CONSIDÉRANT QUE plusieurs évènements ont lieu sur le territoire de la Municipalité chaque année;

CONSIDÉRANT QU'un guide a été développé afin de soutenir les promoteurs dans les différentes étapes de réalisation d'un événement public;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2017

D'ADOPTER et d'appliquer le guide « Organiser un événement : Guide pratique à l'intention des promoteurs d'événements et formulaire de demande », dont une copie du document se trouve en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.3 Modification de l'entente entre la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare et la Fabrique

No: 092 – 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a signé une entente avec la Fabrique de la Paroisse Ste-Anne en décembre 2014 pour la cession de l'église et du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite tenir compte du fait que la Fabrique n'utilise plus le bureau du presbytère, mais utilise le portique;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu l'accord de représentants de la Fabrique pour le libellé de la modification à l'entente;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

DE MODIFIER l'entente avec la Fabrique de la Paroisse Ste-Anne de la façon suivante :

Article 9 :

Libellé proposé : La Municipalité est propriétaire depuis décembre 2014 d'un presbytère qui été construit vers 1880 et qui sert présentement d'emplacement pour le comptoir vestimentaire pour la communauté de Ste-Marcelline et des environs. Également, le portique du presbytère est toujours utilisé pour les besoins de la Fabrique.

Article 12 :

Libellé proposé : Les parties reconnaissent l'importance du comptoir vestimentaire présentement localisé dans cette bâtisse ainsi que du portique qui sert d'endroit de rangement pour la Fabrique et en conséquence la Municipalité s'engage, advenant qu'une autre vocation soit donnée à cet immeuble, de fournir d'autres locaux pour accueillir ces services.

D'AJOUTER cette résolution à l'entente en guise d'addenda.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2017

17.4 Tirage de billets de spectacles lors du Gala du préfet 2017

No : 093 – 2017

CONSIDÉRANT QUE Centraide a sollicité la Municipalité afin d'offrir, pour une deuxième année, des billets de spectacles à la Vieille Chapelle en cadeau lors du Gala du préfet;

CONSIDÉRANT QUE la visibilité possible pour la Vieille Chapelle lors de cette soirée;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'OFFRIR une paire de billets pour chacun des spectacles présentés après le 27 avril 2017 à La Vieille Chapelle pour le tirage organisé lors du Gala du préfet Centraide 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.5 Subvention au Groupe Scout de Kildare

No : 094 – 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de subvention de 1 000 \$ de la part du Groupe Scout de Kildare;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce groupe est d'aider les jeunes à réaliser pleinement leurs possibilités spirituelles, intellectuelles, sociales et physiques, à titre personnel mais aussi comme citoyen utile et membre responsable de la société;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la subvention est prévu au budget 2017;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu:

D'OCTROYER une subvention de 1 000 \$ au Groupe Scout de Kildare, d'affecter cette dépense au GL 02-701-91-970-00 et d'autoriser le paiement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AVRIL 2017

17.6 Appui à la campagne Sauvons Postes Canada

No : 095 – 2017

CONSIDÉRANT QUE l'examen de Postes Canada est maintenant terminé, que le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) a fait connaître ses 45 recommandations et que la décision gouvernementale concernant l'avenir de Postes Canada doit être prise sous peu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare tient à exprimer sa vision sur les recommandations qui ont été soumises par le comité parlementaire;

CONSIDÉRANT QUE nous croyons que ces recommandations représentent une excellente occasion d'élargir le mandat de la société d'État et, par le fait même, de mettre sur pied de nouveaux services qui répondraient davantage aux besoins des citoyens et qui seraient à l'image d'un service postal du 21^e siècle;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu:

D'APPUYER la campagne Sauvons Postes Canada en envoyant une lettre à Judy M. Foote, Ministre des Services publics et Approvisionnement Canada, lui demandant de tenir compte de nos préoccupations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No: 096 – 2017

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE la présente séance du conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21 h.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale &
secrétaire-trésorière